

FAQ

La réglementation

Quelles sont les normes applicables à ce type de poêle ?

La norme européenne EN 15250 « Appareils de chauffage domestique à combustible solide à libération lente de chaleur » définit précisément les protocoles de tests et les performances des poêles à accumulation. Ces tests vous garantissent des performances fiables et vous permettent de vous appuyer sur des critères objectifs pour comparer les poêles entre eux et choisir le poêle qui vous convient .

[Voir notre site](#)

Avez-vous le label « flamme verte », Vos poêles sont-ils éligibles au crédit d'impôt ?

Le label flamme verte est un label volontaire et payant, plutôt réservé aux gros fabricants et auquel nous n'avons pas adhéré.

Ceci n'empêche pas nos poêles d'être éligibles au crédit d'impôt (40% du prix du poêle TTC en 2009) car leurs performances sont nettement supérieures aux exigences requises pour que vous puissiez bénéficier de cet avantage fiscal.

Avec votre facture, nous vous ferons parvenir les documents à joindre à votre déclaration d'impôt.

Les poêles Hiemstra sont-ils éligibles à l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) ?

OUI, car leurs performances sont nettement supérieures aux seuils minimums exigés.

[Voir le guide ADEME](#)

POÊLES DE MASSE

Hiemstra



Fabricant installateur

Puech Auriol - 81 220 PRADES

Tél : 05.63.75.50.63 Fax : 05.63.75.50.66

www.poele.com contact@poele.com

RCS Castres 2001 B 123